

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Objet : Plan de financement 2023-2024 de l'animation-gestion des programmes LEADER 2014-2022 et 2023-2027

Délibération N° 2023-02-04

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois février à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Neuvy-Saint-Sépulchre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 10 février 2023

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 73 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, M. BEGAT Julien, M. BERDUCAT Cécric, Mme BERGUA Catherine, M. BERTRAND Philippe, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, M. BOURDEAU Jean-Marie, M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, Mme CHAGNON Josette, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, Mme CHAUVAT Delphine (suppléante), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, Mme DALLOT Aline (suppléante), M. DALOT Jean-Pierre, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEGAY Jean-Michel, M. DEGUET Rémy, M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DIMEGLIO Rémi, M. DOUET Patrice, M. FLEURY Didier, Mme FONTAINE Virginie, M. FORGET Joseph, M. GAUTRON Guy, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, Mme JOUBERT Séverine (suppléante), M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, Mme LABESSE Elisabeth, M. LACOT Antoine, M. LACOU Serge, M. LAFONT Marc, Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MAILLIEN Bernard, Mme MALCURAT Patricia, M. MANÇOIS Jean-Luc, M. MARATHON Jean-Paul, M. MATHEY Jean-Luc, Mme MAUTRET Adeline (suppléante), M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. PATRIGEON Philippe, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. POIRIER Renaud (suppléant), M. RABILLE Franck, M. ROBERT Christian, M. ROUET Serge, M. ROUTET Philippe, M. ROY Jean-François, M. SACHET Bertrand, Mme SAUVARD Christine, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. SIMON Bruno, M. TEMPLIER Dominique, M. VIAUD Philippe, M. YVERNAULT Dominique.

Excusés : M. AUCLAIR Quentin, M. BAUDRY Gérard, M. BELLET Alain, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BOURY Alexis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEVISSCHER Thomas, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON René, M. GENICHON Sébastien, Mme GERBIER Agnès, M. GIRARD Romain, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LABRUNE Mathieu, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, Mme MALASSET Christine, Mme MELIN Bénédicte, Mme NICOLAS Barbara, M. NONIN Patrick, Mme PASQUET Emilie, M. PELLETIER Philippe, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUILLARD Maryse, Mme ROUTET Carine, M. SALMON Michel, Mme SOULETTE Dominique, M. VIGNOT Alain, Mme VILCHES-PARDO Patricia, M. WEINLING Eric, M. YVERNAULT Philippe.

Nombre de pouvoirs : 2 - M. BOURY Alexis a donné pouvoir à M. DAUGERON François, M. DEFOUGERE Gérard a donné pouvoir à M. CALAME Daniel.

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président rappelle que dans le programme de développement LEADER 2014-2022, le montant de la fiche action n° 6 intitulée « animation, gestion, communication, évaluation » est dédié à l'animation du programme européen.

De même, dans le programme de développement du nouveau LEADER 2023-2027, la fiche action n°8 est dédiée à l'animation-gestion du programme européen.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20230223-2023-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Publication : 02/03/2023

Le Pays de La Châtre en Berry peut ainsi bénéficier d'une aide du FEADER de 80 %, qui se répartit comme suit :

- Programme LEADER 2014-2022 : 0,5 ETP (3 mois : janvier à mars 2023), 0,25 ETP (9 mois : avril à décembre 2023), et 0,1 ETP (12 mois : janvier à décembre 2024)
- Programme LEADER 2023-2027 : 0,25 ETP (9 mois : avril à décembre 2023), et 0,4 ETP (12 mois : janvier à décembre 2024)

Pour les années 2023 et 2024, le plan de financement sera le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux 0,5 ETP	25 000,00 €	LEADER 2014-2022 (80%) 3 mois (0,5 ETP) + 9 mois (0,25 ETP)	14 375,00 €
		LEADER 2023-2027 (80%) 9 mois (0,25 ETP)	8 625,00 €
Coûts indirects (15%)	3 750,00 €	Pays (20%)	5 750,00 €
TOTAL année 2023	28 750,00 €	TOTAL année 2023	28 750,00 €
Frais salariaux 0,5 ETP	26 250,00 €	LEADER 2014-2022 (80%) 12 mois (0,1 ETP)	4 830,00 €
		LEADER 2023-2027 (80%) 12 mois (0,4 ETP)	19 320,00 €
Coûts indirects (15%)	3 937,50 €	Pays (20%)	6 037,50 €
TOTAL année 2024	30 187,50 €	TOTAL année 2024	30 187,50 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement des années 2023 et 2024 ci-dessus afin de bénéficier de l'aide au titre de l'opération 19.4 du Programme de Développement Rural (PDR) : PDR FEADER Centre-Val de Loire 2014-2022 et PDR FEADER Centre-Val de Loire 2023-2027 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide FEADER pour l'animation et la gestion du programme LEADER en 2023 et 2024.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,



La secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20230223-2023-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Publication : 02/03/2023